

B. L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE

1 : Qu'est-ce que le Brexit ?

Source : www.toutleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-brexit.html
9 février 2017 (extraits)

Le « Brexit » est une abréviation de « British Exit », évoquant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, et faisant référence au « Grexit », néologisme apparu durant l'été 2015 lors de la crise grecque.

À la différence du « Grexit », où la mise à l'écart de la Grèce de la zone euro (et non de l'Union européenne) pouvait être envisagée comme une sanction envers le pays, il s'agit dans le cadre du « Brexit » d'un départ volontaire de l'Union.

Le 23 juin 2016, lors d'un référendum organisé par David Cameron sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne, 51,9 % des Britanniques ont choisi de quitter l'UE. Nommée en juillet 2016, la nouvelle Première ministre Theresa May mène les discussions sur la sortie de son pays de l'Union face à une équipe de négociateurs représentant l'UE.

Lors de sa campagne pour briguer un second mandat de Premier ministre, David Cameron avait promis d'organiser, au plus tard en 2017, un référendum sur le maintien ou non du dans l'Union européenne. Promesse tenue, après un Conseil européen consacré à la question au mois de février 2016, le chef du gouvernement a annoncé que le référendum aurait lieu le 23 juin 2016.

Avec 51,9 % des voix, c'est le camp du « Leave » qui l'a emporté le 23 juin 2016. La participation a été supérieure à 72 %, un record pour le pays. David Cameron, qui avait fait campagne pour le maintien du pays au sein de l'Union

européenne, a choisi de démissionner quelques jours après le résultat et a été remplacé par l'ancienne ministre de l'Intérieur Theresa May.

Le Royaume-Uni s'apprête donc à quitter l'Union européenne – un processus qui pourrait durer encore deux ans, le temps de négocier de nouveaux accords avec l'UE.

Quelles voies sont ouvertes ?

L'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE) prévoit l'hypothèse d'une sortie d'un État membre de l'Union européenne. L'État qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen.

L'Union négocie alors avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait, que le Conseil conclut ensuite à la majorité qualifiée, après approbation du Parlement européen.

Le 2 octobre 2016, Theresa May a annoncé que le Royaume-Uni activerait l'article 50 « d'ici à la fin mars 2017 », qui marquera le point de départ des négociations conduisant à la sortie du pays de l'UE. Près d'un mois plus tard, le 3 novembre, la Haute Cour de justice britannique a déclaré inconstitutionnelle toute utilisation directe de l'article 50 par le gouvernement sans un vote préalable du parlement britannique. Le 24 janvier 2017, la Cour suprême britannique a confirmé cette décision.

Le gouvernement britannique doit ainsi consulter le Parlement de Westminster avant de lancer les négociations, mais pas les parlements régionaux écossais et nord-irlandais. Le 8 février, la chambre basse du Parlement (Chambre des communes) a donné son approbation au déclenchement de l'article 50. La Chambre des lords se prononcera le 20 février.

Quelles conséquences attendre du Brexit ?

Sur les conséquences économiques, les experts et les chefs d'entreprise sont incapables à ce jour de se prononcer d'une seule voix. Pour certains, la sortie du Royaume-Uni sera une catastrophe politique, pour d'autres, un épouvantail qui redonnera foi dans l'Union européenne.

L'Europe va perdre l'une de ses trois grandes puissances, une des plus importantes places financières au monde, le premier partenaire diplomatique des États-Unis en Europe ainsi que l'un des seuls États européens entretenant une armée régulière conséquente.

Au Royaume-Uni, l'Angleterre pourrait voir ses relations avec le gouvernement écossais, indépendantiste et europhile, se détériorer, un second référendum sur la sortie de l'Écosse pouvant avoir lieu après le Brexit. Le gouvernement régional écossais a publié le 20 octobre 2016 un projet de loi sur un nouveau référendum d'indépendance.